



Hôtel de Ville

3, Grande rue de la Trinité
44190 Clisson
Tél. 02 40 80 17 80
contact@mairie-clisson.fr
www.mairie-clisson.fr

Objet : **CONSEIL MUNICIPAL
CONVOCATION**

Clisson, le 28 janvier 2022

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance du Conseil municipal qui se tiendra, le

Jeudi 03 février 2022 à 19 h 30

Au Cercle Olivier-de-Clisson.

ORDRE DU JOUR

- Étude et vote du procès-verbal du 10 novembre 2021.

ADMINISTRATION GENERALE

1. GENERAL

Affaires diverses

- *Autorisation donnée au Maire de signer la convention entre la société de transport 'Transports Voisin' et la Ville de Clisson*

2. FINANCES

Emprunts-Subventions-Dotations

- *Attribution d'une subvention à l'association Clisson Passion au titre de l'année 2022*

3. FINANCES

Emprunts-Subventions-Dotations

- *Autorisation donnée au Maire de solliciter des subventions pour le projet de revalorisation du parc Henri IV via l'appel à projets de l'Office Français de la Biodiversité*

4. COMMANDE PUBLIQUE

Marchés publics

- *Autorisation donnée au Maire de signer la convention de groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) visant à la mise en place d'un marché relatif à la maintenance et la gestion des systèmes d'information et de communication*

5. RESSOURCES HUMAINES

Fonction publique territoriale

- *Autorisation donnée au Maire de signer la convention à intervenir avec les communes de Gorges et de Gétigné, définissant les modalités de la mise à disposition des agents de la police municipale et de leurs équipements*

6. **RESSOURCES HUMAINES**
Affaires diverses

- › *Avantage en nature*

ANIMATION, CULTURE ET SPORT

7. **CULTURE**
Saison culturelle

- › *Autorisation donnée au Maire de signer la convention de partenariat culturel entre les Villes de Gétigné et de Clisson pour le spectacle « Mon coloc s'appelle Marivaux »*

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

8. **VOIRIE**
Dénominations de voies

- › *Dénomination d'une voie en impasse dans le lotissement du Clos de la Blairie*



Xavier Bonnet
Maire

N.B. - Pour valoir 'Note de synthèse', l'ensemble des projets des délibérations est transmis, par voie électronique, à l'adresse personnelle de chacun des Conseillers municipaux.

→ *Il est rappelé que les dossiers sont à la disposition des Conseillers municipaux qui le souhaitent et sont consultables au Service 'Secrétariat général' de la Mairie.*

→ *La loi 2021-1465 du 10 novembre 2021, publiée au journal officiel du 11 novembre, réinstaura les mesures dérogatoires pour les réunions des assemblées délibérantes jusqu'au 31 juillet 2022 (article 10 de la loi précitée qui rétablit les dispositions de l'article 6 de la loi 2020-1379) à savoir que l'organe délibérant ne délibère valablement que lorsque le tiers de ses membres en exercice est présent et qu'un membre peut être porteur de deux pouvoirs.*